



26 OCTOBRE 2023 : APPEL AUX DEBRAYAGES POUR LES PROFESSIONNEL·LES DU SPECTACLE !

Jeudi 26 octobre se tiendra la dernière négociation spécifique entre organisations de salarié·es et d'employeur·euses (FESAC) du champ des « annexes 8 et 10 » concernant l'évolution des règles d'indemnisation des salarié·es intermittent·es du spectacle.

Celles-ci se déroulent sous la pression insoutenable des organisations d'employeur·euses et il faut bien le dire aussi de certaines organisations syndicales de salarié·es qui exigent au niveau interprofessionnel, sous l'impulsion du MEDEF, des économies de l'ordre de 15% sur l'indemnisation des intermittent·es, qui sont par nature les plus précaires du secteur.

Dès le départ, la CGT Spectacle a posé des revendications claires :

- Maintien des grands équilibres actuels : la pérennité de l'accord de 2016 (507 h sur 12 mois, etc) et l'application de notre accord de 2019 qui clarifiait l'ordonnancement des franchises, organisait la prise en compte des congés paternité et des arrêts maladie ;
- Revalorisation des allocations planchers ;
- Assouplissement des règles d'accès aux annexes 8 et 10, notamment pour le "droit d'option"
- Prise en compte d'une meilleure couverture des arrêts de travail et des périodes d'invalidité pour les intermittent·es ;
- Mise en place de droits effectifs à la représentation du personnel pour les intermittent·es du spectacle ;
- Mesures concrètes contre les situations de permittance de l'emploi dans les entreprises qui recourent de manière abusive aux contrats courts.
- Lutte contre l'auto-entreprenariat et la précarisation de nos métiers.

Rien n'est gagné. La profession est en danger. Nous avons besoin de mettre la pression sur nos employeur·euses qui veulent un accord a minima et sont à ce stade peu enclins à renouveler leur engagement de 2019 et à faire progresser les droits des intermittent·es.

C'est pourquoi la CGT Spectacle et ses syndicats appellent les salarié·es à des débrayages d'une heure le 26 octobre prochain pour organiser des AG, retarder les levers de rideaux et les tournages dans toute la France. Faites passer le mot entre vous, organisons-nous.

Si un accord était conclu, il faudra ensuite amplifier la mobilisation pour que le Medef et les organisations patronales et syndicales au niveau interprofessionnel l'intègrent dans la convention d'assurance chômage.

Pas de nouveaux droits sans votre mobilisation : Le 26 octobre, débrayage général !

À Paris, vendredi 27 octobre à 18H30 : Assemblée Générale des Professionnel·les

Bourse du Travail, Salle Eugène-Hénaff - 29 boulevard du Temple Paris 3 - M° République

Retrouvez toutes les dates des AG et des rdvs de mobilisation à Paris et en région en vous rapprochant des syndicats ou via le lien suivant : <https://lc.cx/carterdvs>